

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Affaire suivie par :
Mathieu NONNON
Courriel :

Mathieu.nonnon@gouv.nc

Ligne directe :
27 02 64

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS2023-DIMENC-

76220 / 62143-1

Nouméa, le - 5 OCT. 2023

Le Directeur

à

Société SOGADOC
BP 7250
98801 NOUMEA CEDEX

Objet : Inspection des installations de SOGADOC – Arrêté mettant en demeure la société des gaz d'Océanie (SOGADOC) de satisfaire aux conditions imposées par le code de l'environnement de la province Sud.

Pièce jointe : 1 projet d'arrêté de mise en demeure.

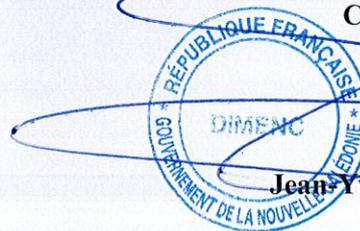
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un projet d'arrêté mettant en demeure votre société des gaz d'Océanie (SOGADOC) de constituer une garantie financière d'un montant de quatre-vingt-un millions quarante-trois mille francs CFP (81 043 000 XPF), tel que fixé par la note de calcul que vous avez transmis le 3 novembre 2020.

Vous disposez d'un délai de quinze jours pour faire part de vos observations concernant le compte-rendu d'inspection susmentionné, conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'industrie, des mines,
et de l'énergie de la Nouvelle-
Calédonie



Jean-Yves SAUSSOL